

PHILIPPE COURARD LE REMPLACE

Les coulisses politiques de sa démission

C'est en fin de semaine passée que, après plusieurs mois d'enquête, la justice namuroise a décidé de passer à la vitesse supérieure et de procéder à des perquisitions. Jean-Charles Luperto se trouvait alors à Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne. Avec plusieurs membres du Bureau du Parlement wallon, il participait à la 18^e assemblée générale de la Conférence législative des régions d'Europe, qui s'est déroulée de jeudi à samedi dernier. André Antoine (cdH), qui préside le Parlement wallon, y était également présent. C'est d'ailleurs là que, vendredi après-midi, la justice l'a joint par téléphone. Au bout du fil : le procureur du Roi de Namur et le juge d'instruction. Ils lui demandaient de rentrer en Belgique afin de participer dimanche à un acte d'instruction concernant un député wallon, sans lui préciser de quoi il s'agissait. Cette façon de procéder est obligatoire : toute perquisition d'un élu ne peut se faire qu'en présence du président de l'assemblée dans laquelle il siège.

Les députés namurois l'étant également de plein droit à la Communauté française, M. Antoine s'attendait à ce que son homologue, Jean-Charles Luperto, soit également rapatrié. Il l'a d'ailleurs signalé à ses interlocuteurs téléphoniques. Mais ces derniers lui ont immédiatement intimé l'ordre de ne parler de rien au bourgmestre de Sambreville.

DÎNER DE GALA

M. Antoine s'est alors douté que le parlementaire dans le collimateur de la justice n'était autre que M. Luperto lui-même. Et sans doute

est-ce alors aussi la raison pour laquelle, selon des participants, M. Antoine s'est fait porter pâle pour un dîner de gala qui devait avoir lieu le vendredi soir. Gêné, il ne souhaitait pas se retrouver en présence de son homologue à la perquisition duquel il allait assister 48 heures plus tard.

La Justice ne pouvant faire appel à M. Luperto pour assister en tant que président d'assemblée à sa propre perquisition, ils ont également dû contacter, vendredi après-midi, la première vice-présidente du Parlement, la Nivelloise Valérie De Bue (MR). Elle aussi a rapidement compris que c'était le bourgmestre de Sambreville qui était

en cause, puisqu'on faisait appel à elle.

Mais ce n'est qu'en arrivant au domicile de M. Luperto, dimanche en fin d'après-midi, que la Justice a commencé à être un peu plus loquace. André Antoine et Valérie De Bue ont reçu copie d'une ordonnance du président de la cour d'appel de Liège, se limitant à expliquer la qualification des faits, sans en donner les détails. Les deux élus ont donc appris à ce moment que la Justice suspectait M. Luperto d'outrage public aux mœurs en présence de mineur(s) de moins de 16 ans. Mais ils ignoraient le nombre de plaintes dépo-

sées, de même que l'endroit supposé des faits.

Le tandem Antoine-De Bue a donc assisté dimanche soir

aux perquisitions menées

chez M. Luperto et à son bureau à la commune, où l'intéressé les a rejoints. Ils en feront de même lundi aux parlements wallon et de la Communauté française.

Ce n'est également que lundi matin que, au vu des éléments évoqués par la Justice et des faits révélés par Sudpresse, le PS a publié un communiqué sibyllin « *attendant que la Justice fasse la lumière sur cette affaire* ». Le parti ne sera guère plus loquace en fin de journée, au vu des nouveaux éléments expliqués par le procureur du Roi de Namur. Ce mardi, le président Elio Di Rupo, que l'on sait proche de M. Luperto, se refusait à tout autre commentaire.

DISCRETS MESSAGES

Mais dans les faits, les téléphones n'ont pas arrêté de chauffer, en coulisses. Le MR a très vite demandé que M. Luperto fasse « *un pas de côté* ». Le cdH, partenaire du PS dans les entités fédérées, est resté plus prudent. Mais il a fait passer de discrets messages à Elio Di Rupo : lui aussi réclamait ce pas de côté, pour préserver l'image du Parlement.

Lundi après-midi, en se rendant à un rendez-vous discret avec ses avocats, Jean-Charles Luperto savait déjà qu'il n'avait plus d'autre choix que de démissionner de la

présidence du Parlement, et de se mettre en congé de son mayorat, soucieux lui aussi de préserver les deux institutions de la tempête et de faire retomber un peu la pression. Restait à l'emballer médiatiquement avec ses conseils, ce qui

fut fait par un communiqué envoyé à 18h30 à l'agence Belga. « *Ces décisions n'impliquent de ma part aucune reconnaissance d'une quelconque culpabilité pénale* », y soulignait M. Luperto.

Hier, le PS a fait savoir que c'est

Philippe Courard qui lui succédera à la présidence du Parlement. Ce sera effectif lors de sa prochaine réunion, mercredi prochain. À Sambreville, le premier échevin Denis Lisélé sera bourgmestre faisant fonction. ■

CHRISTIAN CARPENTIER

L'AVIS D'UN SEXOLOGUE

« Une absence est toujours possible, mais c'est rare »

Il est surprenant d'entendre un des avocats de Jean-Charles Luperto avancer le fait que son client « ne se souviendrait pas de s'être exhibé » dans les toilettes de la station-service de Spy.

Précisant avant toute chose qu'il ne connaît rien de ce dossier, Pascal de Sutter, professeur de sexologie, admet que cela est toutefois plausible. « *C'est vrai que les gens qui, de manière générale, connaissent un état d'excitation intense, peuvent avoir une conscience modifiée. Comme avec l'hypnose, dans un état de transe, après une consommation d'alcool ou d'autres substances, l'état de conscience est modifié et il n'est pas impossible que cela provoque des absences. Un plaisir sexuel très fort peut provoquer une sorte de brouillard. Mais c'est rare. Les gens qui ont un comportement sexuel déviant savent, en général, ce qu'ils font et s'en rappellent très bien par la suite.* »

Comme la pédophilie ou le voyeurisme, l'exhibition est une paraphilie, une attirance ou une pratique sexuelle qui diffère des actes traditionnellement considérés comme

« normaux ». « *C'est un problème très complexe qui n'a pas une seule cause. Chaque être humain a ses préférences sexuelles qui ne sont pas nécessairement celles d'autrui. Se montrer nu en public provoque une excitation liée au plaisir de transgression. L'exhibitionnisme est clairement un dysfonctionnement* », analyse Pascal de Sutter.

UN OSTRACISME PERDURE

L'affaire Luperto n'est-elle pas une nouvelle attaque contre la communauté homosexuelle ? Si le président de l'ASBL Arc-en-Ciel a préféré ne pas nous répondre, notre professeur de sexologie constate qu'il persiste toujours un ostracisme d'autant que les homosexuels sont toujours minoritaires. « *Car il faut remarquer que c'est extrêmement fréquent pour un couple hétérosexuel d'avoir une relation dans un lieu fréquenté, une voiture, dans les bois... C'est la recherche de l'excitation par la possibilité d'être surpris. C'est un exhibitionnisme plus sain que le fait de se montrer devant des gens non consentants...* », note Pascal de Sutter. ■

P. MARTIN

FINANCIÈREMENT

Une démission qui lui coûte des milliers d'euros

C'est sans doute le cadet de ses soucis du moment. Mais le « pas de côté » fait par M. Luperto aura aussi des conséquences sur le plan financier.

Comme président du Parlement de la Communauté française, il percevait 9.314 euros net par mois, selon un courrier du Crisp. Il bénéficiait en outre d'une voiture de fonction et des services d'un chauffeur, ainsi que de menus avantages comme la prise en charge de son abonnement GSM. Redevenant simple député wallon, son traitement va

« retomber » à 5.730 euros net mensuels.

En parallèle, il s'est mis en congé de son mayorat de Sambreville où il percevait un traitement brut annuel de 78.673 euros. Il en sera privé durant son absence officielle.

Selon le site Cumuleo il bénéficiait aussi en 2013 de deux mandats rémunérés : à l'association intercommunale de santé de la Basse-Sambre, et au Bureau économique de la Province. On ignore les montants auxquels cela donne droit. ■

CH. C

A LA STATION-SERVICE DE SPY

« Ce n'est pas un lieu de rencontres »

Au sein de la station-service de Spy, l'animation semble avoir laissé la place au calme, ce mardi. Par contre, tant le personnel que les habitués n'ont jamais entendu parler du lieu comme un « endroit de rencontre pour homosexuels ». « Cela fait 12 ans que je travaille ici et, non, je n'ai jamais remarqué rien de tel ou entendu dire quoi que ce soit », commente l'une des employées de la sandwicherie. Même son de cloche du côté du guichet

de la station-service. « Pas du tout... Maintenant, c'est un endroit stratégique, le long de l'autoroute, il y a sans doute des rendez-vous qui doivent être donnés ici », imagine-t-on. Et nombreux sont ceux qui précisent « que les rencontres homosexuelles, elles se déroulent plutôt sur l'aire de stationnement, le long de la E42, à proximité des entrées sur le ring de Charleroi, où de tels faits sont de notoriété publique. » (E.D.) ■

AFFAIRE LUPERTO : RICHARD FOURNAUX (MR) ET JEAN-PIERRE GRAFÉ (CDH) RÉAGISSENT

« Les homos, pas plus ciblés »

L'affaire de mœurs qui touche actuellement Jean-Charles Luperto n'a pas tardé à faire reparler de scandales plus anciens, l'affaire Trusgnach en tête. En 1996, Jean-Pierre Grafé, ministre wallon cdH, avait démissionné de ses fonctions après avoir été accusé de pédophilie, au même titre qu'Elio Di Rupo, tous deux sortant blanchis de cette affaire, deux ans plus tard.

Si aujourd'hui, une histoire comparable vient ternir l'image du bourgmestre sambrevillois, pas question pour Jean-Pierre Grafé d'y voir un acharnement sur la communauté homosexuelle : « Je ne pense pas que l'orientation sexuelle fasse qu'on soit plus exposé à ce type de scandale. Les homosexuels ne sont pas plus ciblés, plus surveillés. L'ampleur du phénomène est plutôt due au fait qu'on parle d'un homme politique important ».

« PAS DE CONCLUSIONS HÂTIVES »

Sur l'affaire en tant que telle, Jean-Pierre Grafé invite à ne pas tirer de conclusions trop hâtives : « De mon expérience d'avocat, j'ai appris qu'il ne fallait jamais émettre d'avis sur une affaire qui n'était pas encore jugée, sans avoir connaissance de tous les éléments qui composent le dossier. Car trop de dossiers de ce genre se

« finalement dégonflés, parce que sans fondements. Je demande donc une extrême prudence dans le traitement de cette affaire ».

« JEAN-CHARLES EST UN AMI »

Richard Fournaux, bourgmestre MR de Dinant, nous a lui aussi donné son point de vue sur le sujet : « La première question à se poser dans ce dossier est : y a-t-il un acte répréhensible ou non ? Personnellement, je ne sais pas, honnêtement. Jean-Charles est un ami. Et pourtant, s'il y a bien quelqu'un qui n'est pas socialiste, c'est moi ! Je déteste le monde socialiste, notamment pour les ennuis qu'ils m'ont occasionnés à Dinant, toutes les embrouilles qu'ils peuvent nous faire (sic !). Mais j'ai toujours apprécié M. Luperto. Récemment, nous avons même travaillé ensemble, Dinant et Tamines se réunissant en tant que villes martyres de la Première Guerre. Ce que je peux dire de Jean-Charles, c'est que c'est un bon bourgmestre, et tous les échos que j'ai eus de lui en tant que président de l'Assemblée étaient positifs. Il faisait bien son boulot. La vérité, c'est que tout le monde peut commettre une gaffe dans sa vie. Mais quand on est un homme public, ça prend d'autres proportions, c'est tout. » ■

CÉ. M.